



Commune de
Verrières-le-
Buisson

Essonne

DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE

PROJET D'AMENAGEMENT



Septembre 2016
Bureau d'études Urballiance

REVISION DU PLU



Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme et quel est son contenu?

Le P.L.U. règlemente l'utilisation des sols, définit les règles de construction et encadre l'évolution de la commune

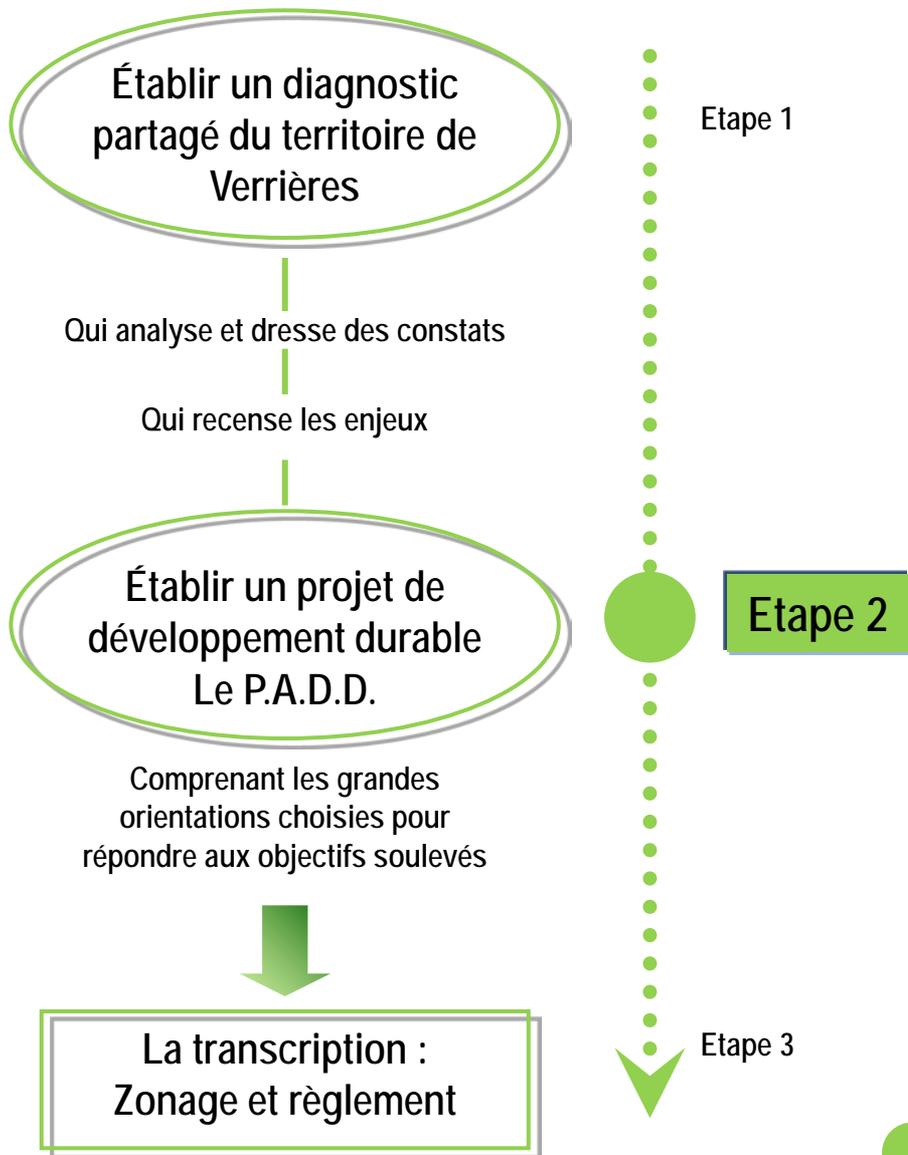
Il comprend :

- ✘ un Rapport de Présentation qui comprend le diagnostic et l'état initial de l'environnement
- ✘ un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le P.A.D.D. et des Orientations d'Aménagement et de Programmation, les O.A.P.
- ✘ un Règlement et un Plan de zonage qui délimite les quatre zones définies par la loi :
 - zone urbaine : U
 - zone à urbaniser : UA
 - zone agricole : A
 - zone naturelle et forestière : N
- ✘ les Annexes avec les Servitudes d'Utilité Publiques





Démarche





Qu'est ce qu'un P.A.D.D. ?

Le P.A.D.D. définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles, forestiers et de préservation ou remise en état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues par la commune.

Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.



Il définit la stratégie d'aménagement et de développement durable de la commune



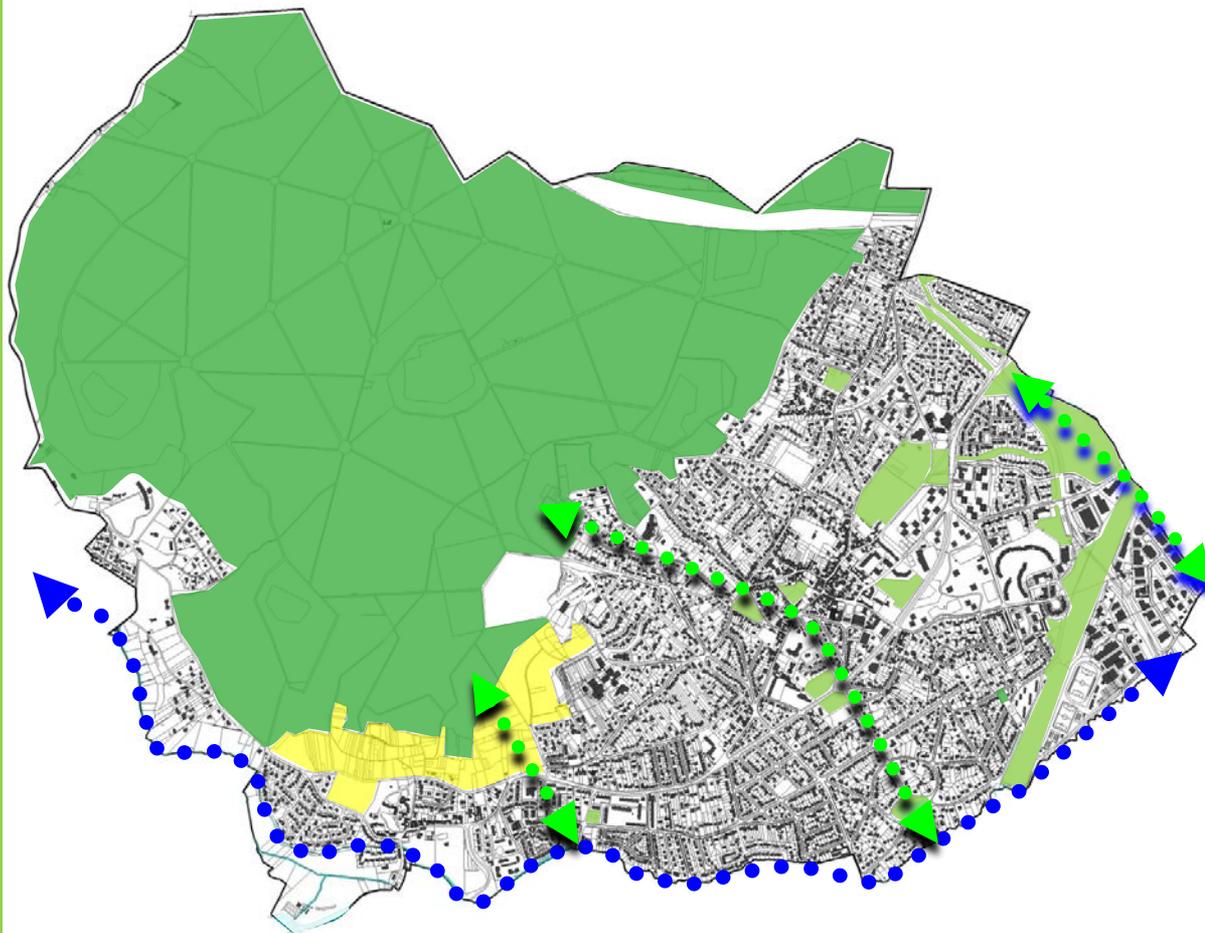


Un P.A.D.D. qui s'articule autour de quatre thématiques

- Pour une protection de l'environnement et une préservation du cadre de vie verriérois
- Pour une ville durable qui accompagne son développement
- Pour un développement des équipements publics qui accompagne l'évolution des besoins de la population
- Pour un développement des liaisons douces et des transports en commun, et pour une sécurisation des déambulations piétonnes

Pour une protection de l'environnement

et une préservation du cadre de vie verriérois



- Assurer un développement communal non consommateur d'espace naturel
- Préserver les espaces boisés
- Conforter les continuités écologiques entre trames verte et bleue
- Poursuivre la préservation et la mise en valeur des Rinsolles et de la Vallée à la Dame

Pour une protection de l'environnement

et une préservation du cadre de vie verriérois



- Affirmer les espaces verts publics au sein du tissu urbain
- Préserver la présence du végétal au sein de l'habitat individuel et de l'habitat collectif
- Préserver les vues identitaires
- Prendre en compte les risques naturels liés aux inondations et aux mouvements de terrains dans le développement urbain

Pour une ville durable

qui accompagne son développement



● Sites de projets pour promouvoir la mixité sociale et urbaine

- Prévoir un développement de l'habitat en cohérence avec les évolutions démographiques communales
- Permettre le développement de la ville sur elle-même tout en préservant son authenticité à travers une urbanisation végétalisée, douce et durable
- Poursuivre la réalisation d'un habitat, notamment social, de qualité dans des espaces adaptés
- Proposer un habitat de petits et moyens logements et encadrer les opérations immobilières pour les intégrer au mieux dans le tissu urbain existant



Pour une ville durable

qui accompagne son développement



ZA des Petits
Ruisseaux : 9 ha



Qualifier l'espace public de la
Place Charles de Gaulle

- Promouvoir la qualité architecturale et environnementale des constructions
- Mettre en place une réflexion sur une éventuelle reconversion de la zone d'activités des Petits Ruisseaux
- Donner place à un espace public renouvelé et de qualité pour une ville encore plus accueillante
- Poursuivre la revitalisation du commerce de proximité verriérois
Préserver et accroître son attractivité

Pour un développement des équipements publics

qui accompagne l'évolution des besoins de la population



Projet de requalification du centre culturel André Malraux



Rénovation / réhabilitation du Colombier

- Garantir la qualité existante de l'accueil au sein des équipements publics
- Compléter l'offre d'équipements culturels et de loisirs novateurs et créatifs
- Favoriser l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et leur accessibilité aux personnes empêchées
- Acquérir un bon niveau d'accès aux communications numériques



Pour un développement des liaisons douces et des transports en commun

Pour une sécurisation des déambulations piétonnes

- Favoriser les mobilités douces
- Améliorer la desserte en transport en commun vers le nouveau pôle multimodal essonnien :
renforcement de manière substantielle des cadences de la ligne 196
création d'une ligne intercommunale desservant Verrières-le-Buisson et la gare de Massy
- Poursuivre la sécurisation des déambulations piétonnes par des aménagements adaptés de la voirie